



Conseil Intercommunal du 19 mai 2022

Communications du CODIR

Communications

- Retrait du moratoire
- Situation commune de Prangins
- Campagne de sensibilisation
- Etat des séparatifs
- Capsules vidéo

Moratoire sur les constructions

- Juin 2021 : Moratoire sur les nouvelles constructions
 - Opposition de l'APEC
 - > 15 EH
 - Mini STEP individuelle
- Obligation de respecter le cadre légale
 - Inciter la DGE à prendre position
 - Chose faite, courrier du 22.02.2022

Constats de la DGE

- Votre station d'épuration ne respecte plus depuis plusieurs années les exigences de rejet de l'annexe 3.1 OEaux ; le nombre de dépassements annuels est trop élevé par rapport à ce qui est admissible.
- Les dépassements sont de relativement faible ampleur, les rendements moyens restent supérieurs à 90% pour tous les paramètres d'analyse.
- La qualité du rejet et les performances de la station d'épuration n'ont pas été significativement péjorées ces dernières années, malgré le fait que la charge d'entrée a augmenté d'environ 30'000 équivalents-habitants (en terme de DCO) à environ 40'000 équivalents-habitants.
- Les dépassements de normes ne sont pas uniquement liés à la saturation de l'installation, mais aussi au fait que les exigences légales ont été renforcées et complétées au fil des années par rapport à celles qui ont servi de base à la conception de la STEP dans les années 1970. Cette évolution des normes contribue d'ailleurs à la nécessité de reconstruire la STEP.
- Les dépassements constatés n'entraînent pas une pollution inadmissible du milieu récepteur.

Accord / Dérogation de la DGE

Au vu de ce qui précède, la DGE admet ces dépassements de normes, dans la mesure où les détenteurs de STEP se sont engagés dans des projets de réhabilitation ou reconstruction à court terme, et moyennant bien sûr que l'exploitation et l'entretien des STEP existantes soient correctement assurés.

La DGE est consciente que les processus de renouvellement des STEP peuvent durer plusieurs années et que la mise en œuvre des importants projets inclus dans la planification cantonale de l'épuration implique une phase transitoire durant laquelle l'épuration n'est pas optimale.

- La DGE est opposée aux mini-STEP dans les zones à bâtir
- Courrier envoyé le 10 mars 2022 aux Municipalités :

Au vu de ce qui précède, nous portons à votre connaissance que le Comité de direction, délibérant dans sa séance du 3 mars 2022, a décidé de retirer ce moratoire avec effet immédiat et de lever les oppositions formulées dans ce contexte.

Situation commune de Prangins

- Mars 2021 : Dde à la commune de Prangins de se déterminer sur l'adhésion à l'APEC
 - Délai de réponse : 31.12.2021

- Novembre 2021 : Séance avec la Municipale et son mandataire en charge du dossier
 - Discussion APEC vs Nyon
 - Dde de prolongation
 - Ultime délai : 31.03.2022

Situation commune de Prangins

➤ 23 Mars 2022 : prise de position de la Municipalité

Monsieur le Président, Messieurs les membres du Comité de Direction,

La Municipalité de Prangins donne suite à nos différents échanges depuis janvier 2021 et notamment à vos derniers courriers du 21 décembre 2021 et notre réponse du 19 janvier 2022. Elle formule à nouveau ses sincères remerciements pour votre compréhension et pour les délais accordés afin qu'elle puisse se déterminer sur la future direction de ses eaux usées sur la base d'un maximum d'informations possibles.

La Municipalité est en mesure de vous confirmer sa position de se raccorder en direction de la Ville de Nyon. En effet, la vétusté de la STEP de Prangins n'autorise aucune prise de risque et toutes les précautions doivent être prises pour éviter le déversement d'eaux usées non traitées.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes et vous souhaitant pleine satisfaction et succès dans le développement du beau projet de STEP au Lavasson, nous vous présentons, Monsieur le Président, Messieurs les membres du Comité de Direction, nos salutations distinguées.

Situation commune de Prangins

- Préavis crédit d'étude pour le prochain Conseil

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No 14/22

Au Conseil Communal

**Choix du raccordement des eaux usées de Prangins
en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon**

**et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC
pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs**

Campagne de sensibilisation



Les déchets à ne jamais jeter dans les toilettes

A la station d'épuration, nous constatons quotidiennement l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre dans les eaux usées. Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes ;
- Les tampons et protections périodiques ;
- Les cotons-tiges ;
- Les cartons du rouleau de papier de toilette ;
- Les lames de rasoir ;
- Les médicaments ;
- Les préservatifs ; Les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques ;
- Les huiles et graisses alimentaires ;
- La litière pour chat.

Campagne de sensibilisation

Evacuez vos articles hygiéniques correctement.

Les articles hygiéniques, les restes de nourriture, de médicaments ou de produits chimiques d'entretien ménager n'ont pas leur place dans vos toilettes. Votre commune met à disposition les informations et les points de récolte nécessaires pour une évacuation appropriée.



car ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes



Couches-culottes



Fil dentaire, coton-tiges



Lingettes humides



Tampons et serviettes hygiéniques



Rondelles cosmétiques



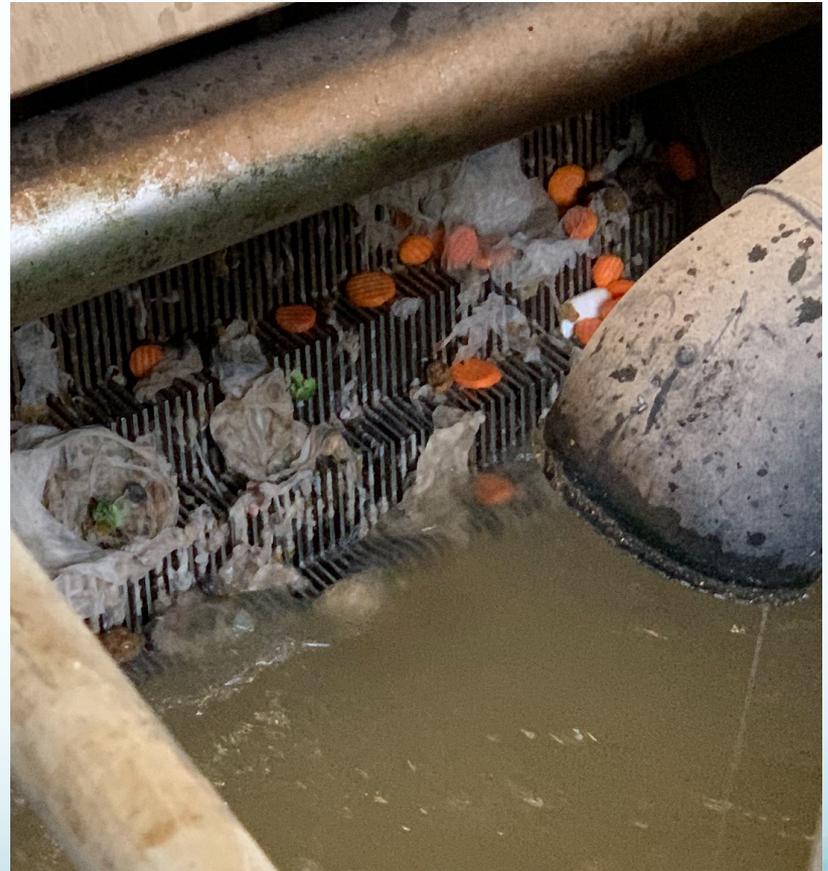
Litière pour chat



Préservatifs et autres ...



Campagne de sensibilisation



Etat des séparatifs

- Poursuivre les démarches pour supprimer les zones unitaires et limiter l'arrivée d'eaux claires parasites et permanentes
- Cartographie de la situation des réseaux communaux

D'autre part, dans le cadre de l'étude de la construction d'une nouvelle STEP, il nous importe de connaître la situation de votre réseau communal de canalisation d'eaux usées.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de solliciter de votre part :

- l'inventaire des zones en système unitaire de votre commune et leurs bassins versants;
- votre plan d'actions pour la suppression de dites zones

ceci pour le 30 juin 2022.

Capsules vidéo

Sensibiliser les citoyens et citoyennes de Gland et des communes membres de l'APEC, le tout sous un angle décalé et humoristique.

- Qu'est-ce qu'une STEP ?
 - [APEC_SPOT_1_FINAL.mp4](#)
- Pourquoi une nouvelle STEP ?
 - [APEC_SPOT_2_FINAL.mp4](#)
- Et l'environnement dans tout ça ?
 - [APEC_SPOT_3_FINAL.mp4](#)